

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS319

présenté par

Mme Charrière, M. Person, Mme Lenne, Mme Sarles, M. Vignal, Mme Colboc, Mme Peyron et
Mme Limon

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« ainsi que les acteurs de la prise en charge du handicap ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à préciser que la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle collabore avec les acteurs de la prise en charge du handicap.